



SOMFY SA

**Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 7.836.800 euros**

**Siège social : 50 avenue du Nouveau Monde – 74300 CLUSES
476.980.362 RCS ANNECY**

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À L' APPROBATION DE L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 13 MAI 2009

Le présent document a été établi en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est disponible sur le site www.lesechos-comfi.fr et sur le site www.somfyfinance.com de SOMFY SA (« la société » ou « l'émetteur »). En outre, des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais au siège social de la société. Une copie peut également être adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse suivante : Direction Juridique, 50 avenue du Nouveau Monde, 74300 CLUSES.

Descriptif du programme de rachat d'actions propres à autoriser par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2009

I. Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale du 13 mai 2009. L'avis de réunion valant avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°42 du 8 avril 2009.

Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société (www.somfyfinance.com) ainsi que sur le site des Echos, diffuseur professionnel d'information agréé par l'Autorité des Marchés Financiers, (www.lesechos-comfi.fr).

II. Nombre de titres et part du capital détenus par la société au 31 mars 2009

Au 31 mars 2009, le capital de l'émetteur était composé de 7.836.800 actions.

A cette date, la société détenait 254.633 actions propres, soit 3,25 % du capital.

III. Répartition par objectif des titres détenus par la société

Au 31 mars 2009, les 254.633 actions propres détenues par la société étaient réparties comme suit par objectif :

- contrat de liquidité : 7.648
- couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions : 246.985

IV. Objectifs du nouveau programme de rachat :

Les objectifs de ce programme seraient :

- d'animer le marché du titre et d'assurer sa liquidité, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe ou permettre l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe.

V. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

▪ Part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée – Caractéristiques des titres de capital

10 % du capital social actuel, soit 783.680 actions ordinaires. Compte tenu des actions autodétenues à la date du 31 mars 2009, soit 254.633 actions, le nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetées est de 529.047 actions, soit 6,75 % du capital.

▪ Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds

Le prix maximum d'achat serait de 160 euros par action.

Le montant maximal consacré à ces acquisitions ne pourrait dépasser 125.388.800 euros.

▪ Modalités des rachats

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs sans que la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen soit limitée.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la société.

La société n'entend pas utiliser d'instruments financiers dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

VI. Durée du programme de rachat

Le programme a une durée de 18 mois à compter de l'approbation de la résolution présentée à l'Assemblée générale, soit jusqu'au 13 novembre 2010.

VII. Bilan du précédent programme – Tableau de déclaration synthétique

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 mai 2008 a autorisé le Directoire, avec faculté de subdélégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 14 novembre 2009. Les modalités de ce programme ont été décrites dans le descriptif détaillé du précédent programme de rachat d'actions.

Le précédent programme a été mis en œuvre à compter du lendemain de la date de tenue de cette Assemblée générale, soit le 15 mai 2008.

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre du précédent programme de rachat.

TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE

Situation au 31 mars 2009

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	3,25 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	254.633
- dont, contrat de liquidité	7.648
- dont, couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions	246.985
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	41.433.814
Valeur de marché du portefeuille (en euros) (sur la base du cours de clôture du 31 mars 2009 soit 96,73 €)	24.630.650

Bilan de l'exécution du programme entre le 15 mai 2008 et le 31 mars 2009

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 mars 2009	
	Achats	Ventes/ transferts	Etat néant	
Nombre de titres	3.871	4.886		
Cours moyen de la transaction (en euros)	136,92	107,68		
Montants (en milliers d'euros)	530,0	526,1		